



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

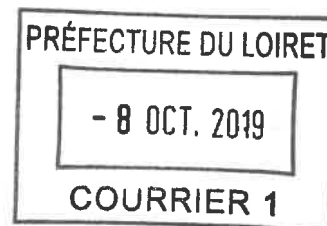
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 10  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 septembre 2019

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Catherine MAIGNAN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à François LENHARD,  
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,  
Bernard HOUZEAU, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h46

Secrétaire : Magalie PIAT

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.19.065 - Délibération portant créations de postes au 1er octobre 2019

**Christian DUMAS expose :**

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Afin de répondre à l'organisation, aux mouvements de personnel, aux besoins et missions des services, il est nécessaire de créer, les postes suivants :

Grades	Durée d'emploi	Taux d'emploi
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	7 h	35%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	17 h	85%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	10 h	50%
Assistant d'enseignement artistique	6 h	30%
Assistant d'enseignement artistique	20 h	100%

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 9 septembre 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 19 pour et 10 abstentions (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 01 OCT. 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 08 OCT. 2019

Publication le : 09 OCT. 2019

Notification le : 09 OCT. 2019



Le Maire

Christian DUMAS

